KIZUNA GLOBAL CONSULTING

Les Cahiers Kizuna

絆

N°6 · S2 2025 · BANQUE · ASSURANCE · MARCHÉS · RÉGLEMENTATION

Le tournant *européen* de la supervision

ESMA au centre des marchés, 19 prestataires technologiques sous surveillance, AMLA à Francfort : au second semestre 2025, l'Europe supervise davantage et réglemente moins

- Paquet du 4 décembre : l'ESMA superviserait les grandes infrastructures
- DORA : 19 prestataires technologiques déclarés critiques
- AMLA : l'autorité antiblanchiment entre en fonction
- Virements instantanés et vérification du bénéficiaire le 9 octobre
- La BCE propose de simplifier les règles bancaires
- Maroc : retour en catégorie investissement

ÉDITORIAL

Moins de règles, *plus de superviseurs*

Au second semestre 2025, le centre de gravité de la régulation européenne se déplace : moins de textes nouveaux, davantage de supervision européenne.

Le 18 novembre, les trois autorités européennes de surveillance désignent 19 prestataires technologiques critiques, désormais placés sous leur supervision directe. Le même jour, la BCE resserre ses priorités de supervision autour de deux axes : la résilience face aux chocs géopolitiques et la résilience opérationnelle.

Le 4 décembre, la Commission propose de confier à l'ESMA la supervision directe des grandes chambres de compensation, des grands dépositaires centraux, des plateformes de négociation significatives et de tous les prestataires de services sur crypto-actifs. À Francfort, l'autorité antiblanchiment AMLA a commencé ses activités au cours de l'été.

Dans le même temps, l'Europe allège ses règles. Le 9 décembre, le Parlement et le Conseil s'accordent sur l'Omnibus I. Le 11, la BCE propose elle-même de simplifier le cadre bancaire.

Bonne lecture.

> *L'Europe ne déréglemente pas. Elle remplace une partie de ses règles par des superviseurs.*

L'éditorial de Kizuna Global Consulting

N°6 · S2 2025

Au *sommaire*

— Éditorial 02
Moins de règles, plus de superviseurs

— L'essentiel 04
Dix faits, une page

— Chronologie 05
Six mois, quinze dates

01 L'ESMA au centre des marchés 06
Le paquet du 4 décembre

02 DORA : les 19 prestataires critiques 08
Résilience numérique

03 AMLA : Francfort entre en scène 10
Lutte antiblanchiment

04 Crypto et IA 12
GENIUS Act, revue MiCA, IA à usage général

05 Paiements : le 9 octobre 13
Virements instantanés, euro numérique

06 Taux stables, banques solides 14
BCE, Fed, stress test

— Supervision renforcée, règles allégées 15
Synthèse

MA Focus Maroc 16
Le retour en catégorie investissement

— La matrice des impacts 18

— Chiffres clés 19

— Et ensuite ? 20
Calendrier, suites et leçons

— Glossaire 21

— Sources 22

EN UNE PAGE

L'essentiel du *semestre*

01 — 10 JUILLET
L'**ESMA** publie une revue par les pairs de l'autorité maltaise sur les agréments **MiCA**.[8]

02 — 18 JUILLET
Le **GENIUS Act**, premier cadre fédéral américain des stablecoins, est promulgué.[7]

03 — 1ER · 2 AOÛT
Stress test de l'EBA : 64 banques, ratio CET1 de 12 % en fin de scénario adverse. Obligations de l'**AI Act** pour l'IA à usage général.[15,9]

04 — 19 SEPTEMBRE
Publication du règlement délégué reportant le **FRTB** au 1er janvier 2027.[19]

05 — 26 SEPTEMBRE
S&P relève le **Maroc** à BBB- : retour en catégorie investissement.[21]

06 — 9 OCTOBRE
Virements instantanés en émission et **vérification du bénéficiaire** dans la zone euro.[10,11]

07 — 18 NOVEMBRE
DORA : 19 prestataires technologiques critiques désignés. Priorités de supervision 2026–2028 de la **BCE**.[3,4,5]

08 — 4 DÉCEMBRE
Paquet **intégration des marchés** : supervision directe par l'ESMA des grandes infrastructures et des prestataires crypto.[1]

09 — 9 · 11 DÉCEMBRE
Accord sur l'**Omnibus I**. La **BCE** propose de simplifier les règles bancaires.[18,17]

10 — 18 · 19 DÉCEMBRE
La **BCE** maintient sa facilité de dépôt à 2 %. Position du Conseil sur l'**euro numérique**.[14,12]

LA FRISE DU SEMESTRE

Six mois, *quinze dates*

10 juil. — Revue MiCA de l'ESMA
Agréments de l'autorité maltaise

18 juil. — GENIUS Act
Cadre fédéral des stablecoins

1er août — Stress test de l'EBA
64 banques, 75 % des actifs

2 août — AI Act : IA à usage général
Obligations des fournisseurs de modèles

11 sept. — BCE : statu quo
Facilité de dépôt à 2 %

19 sept. — FRTB reporté
Règlement délégué au Journal officiel

23 sept. — Bank Al-Maghrib à 2,25 %
Taux maintenu

26 sept. — Maroc : BBB- chez S&P
Retour en catégorie investissement

9 oct. — Virements instantanés
Émission et vérification du bénéficiaire

3 nov. — Maroc : projet de loi crypto
Avant-projet 42-25 rendu public

18 nov. — DORA : 19 prestataires critiques
Priorités de la BCE 2026–2028

4 déc. — Paquet intégration des marchés
L'ESMA au centre

9 déc. — Accord Omnibus I
CSRD et CSDDD

11 déc. — La BCE propose de simplifier
Coussins, levier, reporting

19 déc. — Euro numérique
Position du Conseil

Sources : voir références en fin de numéro.



01

DOSSIER · SUPERVISION DES MARCHÉS

L'ESMA au centre des marchés

Le 4 décembre 2025, la Commission propose le plus important transfert de supervision vers une autorité européenne depuis la création de l'union bancaire.

QUI PASSERAIT SOUS L'ESMA

Le paquet « intégration des marchés et supervision » confierait à l'ESMA la supervision directe de quatre catégories d'acteurs[1] :

- les **chambres de compensation significatives** (EMIR) ;
- les **dépositaires centraux significatifs** (CSDR) ;
- les **opérateurs de marché paneuropéens** et les plateformes de négociation significatives (MiFIR) ;
- **tous les prestataires de services sur crypto-actifs** agréés au titre de MiCA.

Les acteurs moins significatifs resteraient sous la supervision de leur autorité nationale[1].

EN BREF

- Paquet présenté le 4 décembre 2025[1].
- Un règlement unique modifie sept textes européens[1].
- Négociation d'au moins un an attendue[1].

POURQUOI MAINTENANT

La Commission part d'un constat de fragmentation. En 2024, la capitalisation boursière de l'Union représentait environ **73 % du PIB**, contre **270 %** aux États-Unis. Le FMI estime que les barrières internes aux services financiers équivalent à un droit de douane de plus de 100 %[2].

UNE ESMA RÉORGANISÉE

Le paquet crée un **conseil exécutif** au sein de l'ESMA. Pour les prestataires crypto, le transfert de compétence interviendrait 24 mois après l'entrée en vigueur du règlement. Il remplace aussi la directive sur le caractère définitif du règlement par un règlement d'application directe, adapté aux instruments tokenisés[2].

> *Pour la première fois, une partie de la supervision des marchés de capitaux suivrait le chemin de la supervision bancaire : de Paris, Francfort ou Dublin vers une autorité unique.*

LE REGARD KIZUNA

Pour une infrastructure de marché ou un prestataire crypto, changer de superviseur, c'est changer d'interlocuteur, de méthodes et d'attentes en matière de données. Les établissements qui travaillent avec ces acteurs (adhérents de chambres de compensation, participants de dépositaires) devront suivre l'harmonisation des exigences de reporting et de continuité.

QUESTIONS À SE POSER

- Nos infrastructures de marché principales seraient-elles classées « significatives » ?
- Si nous sommes prestataire crypto, notre dossier d'agrément résisterait-il à une revue de l'ESMA ?
- Nos processus de règlement-livraison sont-ils prêts pour les instruments tokenisés ?

ET ENSUITE ?

Les projets de rapport de la commission ECON du Parlement sont publiés le 12 juin 2026 ; un accord politique n'est pas attendu avant 2027[2].



02

DOSSIER · RÉSILIENCE NUMÉRIQUE

DORA : les 19 prestataires critiques

Dix mois après l'entrée en application de DORA, les autorités européennes désignent les prestataires technologiques dont une défaillance menacerait le secteur financier.

18 NOVEMBRE 2025 : LA LISTE

L'EBA, l'EIOPA et l'ESMA publient la liste des **prestataires tiers critiques de services TIC**[3]. Elle compte **19 noms**, parmi lesquels Amazon Web Services, Google Cloud, Microsoft, IBM, Bloomberg, le London Stock Exchange Group, Orange et Tata Consultancy Services[4].

COMMENT ILS ONT ÉTÉ CHOISIS

Les autorités se sont appuyées sur les **registres d'information** remis par les entités financières. Elles ont évalué l'importance systémique de chaque prestataire, son rôle dans les fonctions critiques ou importantes et la difficulté de le remplacer. Chaque prestataire a pu présenter ses observations avant la décision[3].

EN BREF

- 19 prestataires désignés[4].
- Supervision directe par les autorités européennes[3].
- Désignation fondée sur les registres d'information[3].

CE QUE CHANGE LA DÉSIGNATION

Les autorités européennes superviseront directement ces prestataires : elles évalueront si leur gestion des risques et leur gouvernance garantissent la résilience des services fournis aux entités financières, au moyen d'examens à venir[3].

LA BCE DANS LA MÊME DIRECTION

Le même jour, la BCE ramène ses priorités de supervision pour 2026–2028 de trois à **deux** : la résilience face aux risques géopolitiques et à l'incertitude macro-financière, et la **résilience opérationnelle et les capacités TIC**. Elle relève que les risques opérationnels et informatiques restent parmi les catégories les moins bien notées du SREP, et que les progrès sur l'agrégation des données de risque sont lents[5].

> *Le registre d'information n'était pas une formalité : c'est lui qui a désigné les 19.*

LE REGARD KIZUNA

La désignation ne transfère pas la responsabilité. Chaque banque ou assureur reste responsable de son risque de tiers, de ses plans de sortie et de ses tests de continuité. Le registre d'information devient un outil de pilotage : sa qualité conditionne la vision que les autorités ont du secteur.

QUESTIONS À SE POSER

- Combien de nos fonctions critiques reposent sur l'un des 19 prestataires désignés ?
- Nos plans de sortie ont-ils été testés, ou seulement rédigés ?
- Notre registre d'information est-il fiable au point de servir à notre propre pilotage ?
- Où en est notre plan de remédiation sur l'agrégation des données de risque ?



03

DOSSIER · LUTTE ANTIBLANCHIMENT

AMLA : Francfort entre en scène

Au cours de l'été 2025, l'autorité européenne de lutte contre le blanchiment commence ses activités. Elle a deux ans pour se préparer à superviser directement jusqu'à 40 établissements.

UNE AUTORITÉ QUI SE CONSTRUIT

Créée en 2024, l'AMLA a ouvert ses bureaux à **Francfort** début 2025, ville préférée à Paris, Dublin et Madrid. Elle commence ses activités à l'été 2025. Elle compte environ **120 agents** fin 2025 et vise 450 fin 2027[6].

UN CALENDRIER EN TROIS TEMPS

Le règlement antiblanchiment (AMLR) s'appliquera le **10 juillet 2027**. La sélection formelle des entités supervisées directement aura lieu de juillet à décembre 2027, et la supervision directe débutera en **2028**, pour **jusqu'à 40** établissements de crédit et financiers[6].

EN BREF

- Activités lancées à l'été 2025[6].
- Environ 120 agents fin 2025, 450 visés fin 2027[6].
- Jusqu'à 40 entités supervisées dès 2028[6].

UN FINANCEMENT PAR LES ASSUJETTIS

Environ un quart du budget de l'AMLA provient de l'Union ; le reste sera financé par des contributions des entités supervisées. La Commission estime son coût annuel à environ **45 millions d'euros**[6].

2026 : LA COLLECTE DES DONNÉES

En janvier 2026, l'AMLA reprend de l'EBA la rédaction des normes techniques. Le 12 mai 2026, elle publie le dispositif de collecte permettant d'identifier les entités éligibles ; les superviseurs nationaux remettent leurs données au 15 août, et une liste provisoire est attendue fin septembre 2026[6].

> *L'AMLA fait pour la lutte antiblanchiment ce que le MSU a fait pour la supervision prudentielle : un superviseur unique pour les plus grands acteurs, des règles uniques pour tous.*

LE REGARD KIZUNA

Pour les groupes présents dans plusieurs pays, la question n'est plus de savoir si l'AMLA les concernera, mais quand. La préparation porte sur trois chantiers : la qualité des données de connaissance client, l'harmonisation des procédures entre entités du groupe, et la capacité à produire rapidement des indicateurs de risque consolidés.

QUESTIONS À SE POSER

- Notre groupe pourrait-il figurer parmi les 40 entités supervisées directement ?
- Nos procédures LCB-FT sont-elles identiques d'un pays à l'autre ?
- Pouvons-nous produire en quelques jours une vue consolidée de notre exposition au risque de blanchiment ?

DOSSIER 04 · CRYPTO ET IA

Crypto et IA : *de la loi à la pratique*

Au second semestre 2025, les cadres des crypto-actifs et de l'intelligence artificielle passent de la loi à la pratique, de part et d'autre de l'Atlantique.

18 JUILLET : LE GENIUS ACT

Le premier cadre fédéral américain des stablecoins de paiement impose une couverture **à un pour un** par des actifs liquides (dollars, bons du Trésor, pensions), séparés des fonds propres de l'émetteur, et une certification mensuelle des réserves. Il entre en vigueur au plus tôt 120 jours après les textes d'application, et au plus tard 18 mois après sa promulgation[7].

10 JUILLET : L'ESMA EXAMINE MALTE

La revue par les pairs de l'autorité maltaise reconnaît ses ressources et son expertise, mais relève que certains points n'étaient pas résolus avant l'agrément d'un prestataire et que des zones de risque n'avaient pas été suffisamment évaluées. Elle invite toutes les autorités à surveiller notamment la gouvernance, les conflits d'intérêts et l'architecture informatique[8].

2 AOÛT : L'IA À USAGE GÉNÉRAL

Les obligations des fournisseurs de modèles d'IA à usage général s'appliquent. Un code de bonnes pratiques volontaire a été publié le 10 juillet ; la Commission pourra sanctionner à partir du 2 août 2026[9].

> *La revue maltaise a préparé le terrain : quatre mois plus tard, la Commission proposait de confier tous les prestataires crypto à l'ESMA.*

LE REGARD KIZUNA

Pour une banque, le GENIUS Act et MiCA dessinent deux modèles de stablecoins concurrents. Pour l'IA, la question n'est pas encore la conformité des modèles, mais l'inventaire des usages : savoir quels outils sont utilisés, par qui et pour quelles décisions.

DOSSIER 05 · PAIEMENTS

Paiements : *le 9 octobre*

Le 9 octobre 2025, les virements instantanés deviennent la norme en émission dans la zone euro, avec une vérification du nom du bénéficiaire. En décembre, le Conseil arrête sa position sur l'euro numérique.

9 OCTOBRE : ÉMISSION ET VÉRIFICATION

Les prestataires de la zone euro doivent permettre à leurs clients d'**émettre** des virements SEPA instantanés[11] et offrir gratuitement la **vérification du bénéficiaire** : le nom saisi est comparé à l'IBAN, avec quatre résultats possibles (concordance, concordance proche, absence de concordance, autre). Le payeur peut passer outre. La vérification s'applique à tous les virements SEPA, instantanés ou non ; les États hors zone euro ont jusqu'au 9 juillet 2027[10].

19 DÉCEMBRE : L'EURO NUMÉRIQUE AU CONSEIL

Le Conseil retient un euro numérique utilisable **hors ligne**, assorti de limites de détention fixées par la BCE sous un plafond du Conseil, la gratuité des services de base et un plafonnement des commissions pendant au moins cinq ans. La BCE indique qu'il pourrait être opérationnel en 2029[12].

> *La vérification du bénéficiaire est la première obligation de paiement qui touche chaque client, à chaque virement.*

LE REGARD KIZUNA

Les premières semaines de vérification du bénéficiaire révèlent la qualité des données clients : noms abrégés, comptes joints, raisons sociales. Chaque « concordance proche » non justifiée est un appel au service client. Côté euro numérique, le calendrier laisse le temps de préparer la distribution, mais pas d'ignorer le sujet.

QUESTIONS À SE POSER

- Quel est notre taux de « concordance proche » et d'« absence de concordance » ?
- Nos canaux (agence, application, API) affichent-ils tous le résultat de la vérification ?

DOSSIER 06 · TAUX ET SOLIDITÉ

Taux stables, *banques solides*

La BCE ne bouge plus, la Fed continue de baisser, et le stress test de l'EBA confirme la solidité des banques européennes.

LA BCE À 2 %

Après sa baisse de juin, la BCE laisse sa facilité de dépôt à **2,00 %** tout le semestre : statu quo le 11 septembre[13], puis le 18 décembre, avec un taux de refinancement à 2,15 %[14].

FACILITÉ DE DÉPÔT DE LA BCE (EN %)

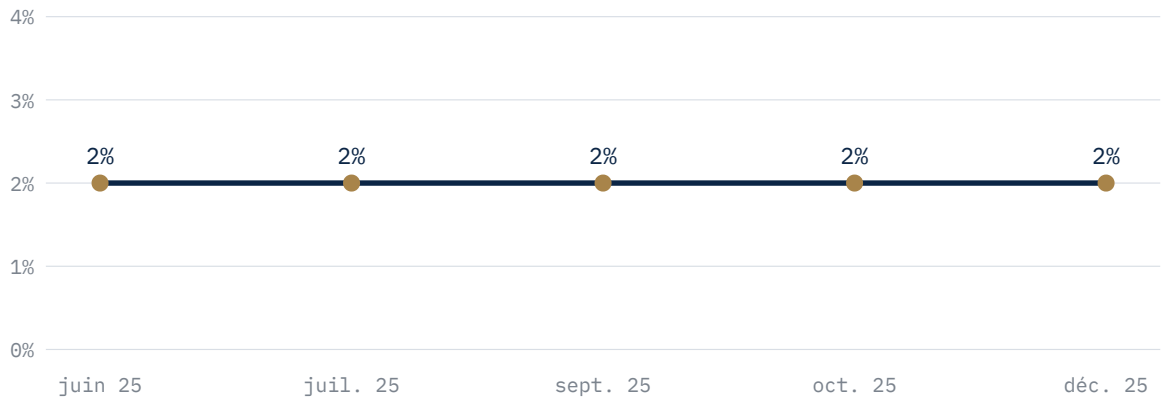

Sources : UOB Group / FXStreet, Banco de España[13,14].

LA FED BAISSE TROIS FOIS

Le 10 décembre, la Réserve fédérale abaisse sa fourchette de 25 points de base, à **3,50–3,75 %**, troisième baisse consécutive[16].

STRESS TEST : 370 POINTS DE BASE

Le 1er août, l'EBA publie les résultats de 64 banques de 17 pays, représentant 75 % des actifs bancaires de l'Union. Dans le scénario adverse, le ratio CET1 baisse de **370 points de base** et termine à **12 %**[15].

LE REGARD KIZUNA

Des taux stables et des banques solides créent une fenêtre rare : celle des projets de fond, données, modèles, systèmes, que les urgences réglementaires ont souvent repoussés.

SYNTHÈSE

Supervision renforcée, *règles allégées*

En décembre 2025, trois textes de simplification se croisent. Ils ne retirent pas de supervision ; ils réduisent la complexité des règles.

DATE	INITIATIVE	CONTENU
19 sept.	Report du FRTB	Règlement délégué publié ; le risque de marché reste calculé selon l'ancien cadre jusqu'à l'application du FRTB[19]
9 déc.	Omnibus I	CSRD : 1 000 salariés et 450 M€ de chiffre d'affaires ; CSDDD : 5 000 salariés et 1,5 Md€ ; transposition au 26 juillet 2028[18]
11 déc.	Propositions de la BCE	Deux coussins de capital au lieu de plusieurs, levier réduit à un minimum de 3 % et un coussin unique, déclaration unique intégrée[17]

CE QUE PROPOSE LA BCE

Le Conseil des gouverneurs propose aussi d'élargir le régime des petites banques (en général moins de 5 milliards d'euros de bilan), de transformer les directives bancaires en règlements, de revoir les exigences de reporting tous les trois à cinq ans et de dériver le pilier 3 du reporting prudentiel. Ces recommandations alimentent le rapport de la Commission sur le système bancaire attendu en 2026[17].

> *La simplification de 2025 ne retire pas le superviseur. Elle lui donne des règles plus lisibles à appliquer.*

LE REGARD KIZUNA

Une déclaration unique et un pilier 3 dérivé du reporting seraient la plus grande simplification opérationnelle depuis vingt ans. Mais elles supposent un modèle de données commun, que les établissements devront alimenter. La simplification réglementaire commence souvent par un projet de données.



MA

FOCUS · MAROC

Le retour en catégorie investissement

Au second semestre 2025, le Maroc retrouve la catégorie investissement chez S&P, Bank Al-Maghrib maintient son taux directeur, et un avant-projet de loi sur les crypto-actifs est rendu public.

26 SEPTEMBRE : BBB-

S&P relève la note souveraine du Maroc à **BBB-**. Le Royaume retrouve la catégorie « investissement », perdue en 2021[21].

LE TAUX DIRECTEUR À 2,25 %

Bank Al-Maghrib maintient son taux le **23 septembre**[22] puis le **16 décembre**, jugeant ce niveau « approprié »[23].

EN BREF

- Note relevée à BBB- par S&P[21].
- Taux directeur maintenu à 2,25 %[22,23].
- Avant-projet de loi 42-25 sur les crypto-actifs[24].

DES PRÉVISIONS RELEVÉES

En décembre, Bank Al-Maghrib prévoit une croissance de **5 %** en 2025, puis d'environ 4,5 % en moyenne sur les deux années suivantes, et une inflation de 0,8 % en 2025 et 1,3 % en 2026. Depuis juin 2024, le taux directeur a baissé de 75 points de base, pour une baisse de 58 points de base des taux débiteurs[23].

TAUX DIRECTEUR DE BANK AL-MAGHRIB (EN %)

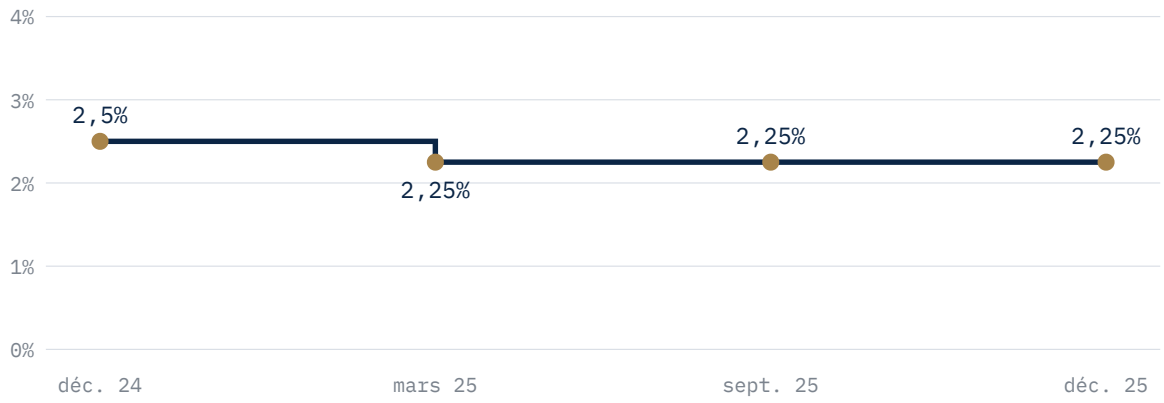

Sources : Médias24, Finances News Hebdo[22,23].

CRYPTO-ACTIFS : UN PREMIER CADRE

L'avant-projet de loi **42-25**, préparé par le ministère de l'Économie et des Finances avec Bank Al-Maghrib et l'AMMC, confie à l'AMMC l'agrément des prestataires et à Bank Al-Maghrib les stablecoins, réservés aux banques et établissements de paiement. Il exclut les NFT, la finance décentralisée et le minage, et traite les crypto-actifs comme des actifs financiers et non comme des moyens de paiement[24].

> *BBB- et un projet de loi crypto : le Maroc consolide sa signature et prépare ses marchés de demain.*

LE REGARD KIZUNA

Le texte s'inspire de MiCA : agrément, livre blanc, règles d'abus de marché, LCB-FT. Les banques marocaines qui envisagent une offre devront anticiper ces exigences dès la conception, comme leurs homologues européennes.

LECTURE MOA

La matrice des *impacts*

Ce que chaque initiative du semestre change concrètement dans un établissement : la lecture d'une maîtrise d'ouvrage.

TEXTE	DONNÉES	PROCESSUS	SYSTÈMES
Paquet intégration des marchés	Reporting harmonisé des infrastructures	Changement d'interlocuteur de supervision	Règlement-livraison, instruments tokenisés
DORA · prestataires critiques	Registre d'information	Plans de sortie, tests de continuité	Cloud et services de données
AMLA	Connaissance client consolidée	Procédures LCB-FT harmonisées	Outils de filtrage et de scoring
Vérification du bénéficiaire	Noms et raisons sociales des clients	Traitement des concordances proches	Canaux, API, chaînes de paiement
GENIUS Act · MiCA	Expositions aux stablecoins	Politique d'offre crypto	Conservation, paiements
AI Act · IA à usage général	Inventaire des usages	Gouvernance des modèles	Outils et fournisseurs d'IA
Simplification BCE	Modèle de données commun	Reporting unique, pilier 3 dérivé	Chaînes de reporting réglementaire
Euro numérique	Limites de détention	Distribution, service client	Portefeuilles, terminaux

> *Au second semestre 2025, presque chaque ligne de cette matrice commence par une question de données.*

Analyse Kizuna Global Consulting. Tableau indicatif, à adapter au modèle d'activité de chaque établissement.

CHIFFRES CLÉS

Le semestre en *chiffres*

19
Prestataires technologiques critiques désignés au titre de DORA
[4]

40
Établissements au plus sous supervision directe de l'AMLA à partir de 2028
[6]

120
Agents de l'AMLA fin 2025 (450 visés fin 2027)
[6]

73 %
Capitalisation boursière de l'Union rapportée au PIB en 2024 (270 % aux États-Unis)
[2]

64
Banques du stress test européen 2025, 75 % des actifs
[15]

370 pb
Baisse du ratio CET1 dans le scénario adverse
[15]

2,00 %
Facilité de dépôt de la BCE, inchangée au second semestre
[14]

3,50–3,75 %
Fourchette des Fed funds au 10 décembre 2025
[16]

BBB-
Note du Maroc chez S&P au 26 septembre 2025
[21]

LES SUITES

Et *ensuite* ?

ÉCHÉANCE	TEXTE	CE QUI S'EST PASSÉ OU EST PRÉVU
12 mai 2026	AMLA	Dispositif de collecte pour identifier les entités éligibles[6]
12 juin 2026	Intégration des marchés	Projets de rapport de la commission ECON[2]
2 août 2026	AI Act	Pouvoirs de sanction de la Commission sur l'IA à usage général[9]
Fin sept. 2026	AMLA	Liste provisoire des entités éligibles attendue[6]
1er janv. 2027	FRTB	Nouvelle date d'application[19]
10 juil. 2027	AMLR	Application du règlement antiblanchiment[6]
11 oct. 2027	T+1 dans l'UE	Bascule prévue[20]
2 déc. 2027	AI Act · haut risque	Nouvelle date prévue (annexe III)[25]
2028	AMLA	Début de la supervision directe[6]

CE QUE CE SEMESTRE A MIS EN MOUVEMENT

Le second semestre 2025 installe une nouvelle architecture : des superviseurs européens plus nombreux et plus directs (ESMA, autorités européennes pour les prestataires TIC, AMLA), et des règles que la BCE et la Commission veulent rendre plus simples. Les échéances qui en découlent s'échelonnent jusqu'en 2028.

> *Entre 2026 et 2028, une banque européenne de taille moyenne pourrait voir apparaître deux nouveaux superviseurs européens dans son environnement.*

TROIS LEÇONS POUR LES PROJETS D'AUJOURD'HUI

Préparer les données avant les superviseurs. Registre d'information, connaissance client, reporting : chaque nouveau superviseur commence par demander des données.

Distinguer simplification et allègement. Moins de règles ne signifie pas moins d'exigences de qualité.

Penser groupe. AMLA, ESMA et DORA raisonnent à l'échelle européenne : les dispositifs pays par pays deviennent un handicap.

REPÈRES

Glossaire

ESMA	Autorité européenne des marchés financiers.
AMLA	Autorité européenne de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
AMLR	Règlement européen antiblanchiment, applicable au 10 juillet 2027.
CTPP	Prestataire tiers critique de services TIC désigné au titre de DORA.
Registre d'information	Inventaire des contrats de services TIC exigé par DORA.
SREP	Processus annuel de contrôle et d'évaluation prudentiels.
RDARR	Agrégation des données de risque et notification des risques.
VoP	Vérification du bénéficiaire avant l'envoi d'un virement.
GENIUS Act	Loi américaine de 2025 encadrant les stablecoins de paiement.
CASP	Prestataire de services sur crypto-actifs agréé au titre de MiCA.
IA à usage général	Modèle d'IA pouvant servir à un large éventail de tâches.
CET_1	Fonds propres de base de catégorie 1.
Coussin libérable	Coussin de capital que les autorités peuvent réduire en cas de retournement.
Investment grade	Catégorie de notation « investissement », à partir de BBB-.

RÉFÉRENCES

Sources et *références*

1. Commission proposes legislative package aimed at market integration and EU-level supervision — Regulation Tomorrow, décembre 2025 https://www.regulationtomorrow.com/2025/12/commission-proposes-legislative-package-aimed-at-market-integration-and-eu-level-supervision/
2. The Market Integration Package: deepening EU capital market integration — Matheson, 2026 https://www.matheson.com/insights/the-market-integration-package-deepening-eu-capital-market-integration/
3. European Supervisory Authorities designate critical ICT third-party providers under DORA — EIOPA, 18 novembre 2025 https://www.eiopa.europa.eu/european-supervisory-authorities-designate-critical-ict-third-party-providers-under-digital-2025-11-18_fr
4. EU names 19 « critical » tech providers under DORA, including AWS, Google and Microsoft — FStech, 19 novembre 2025 https://fstech.co.uk/fst/EU_Names_19_Critical_Tech_Providers_Under_DORA_Including_AWS_Google_And_Microsoft.php
5. Resilience Redefined: ECB's Supervisory Priorities for 2026–2028 — Grant Thornton, novembre 2025 https://www.grantthornton.ie/insights/factsheets/resilience-redefined-ecbs-supervisory-priorities-for-2026---2028/
6. AML/CTF Playbook — EU edition 2: the EU Anti-Money Laundering Authority — A&O Shearman, 2026 https://www.aoshearman.com/en/insights/amlctf-playbook-eu-edition-2-the-eu-antimoney-laundering-authority
7. The GENIUS Act becomes law: key provisions from the federal stablecoin regulatory framework — Covington, juillet 2025 https://www.cov.com/news-and-insights/insights/2025/07/the-genius-act-becomes-law-key-provisions-from-the-federal-stablecoin-regulatory-framework
8. ESMA identifies opportunities to strengthen MiCA authorisations — ESMA, 10 juillet 2025 https://www.esma.europa.eu/press-news/esma-news/esma-identifies-opportunities-strengthen-mica-authorisations
9. EU AI Act news: rules on general-purpose AI start applying — Mayer Brown, 1er août 2025 https://www.mayerbrown.com/en/insights/publications/2025/08/eu-ai-act-news-rules-on-general-purpose-ai-start-applying-guidelines-and-template-for-summary-of-training-data-finalized
10. Verification of Payee requirements (VoP) under the EU's Instant Payments Regulation — PwC Legal https://legal.pwc.de/en/news/articles/verification-of-payee-requirements-vop-under-the-eus-instant-payments-regulation-ipr
11. Instant Payments and Verification of Payee — Ibec, 10 octobre 2025 https://www.ibec.ie/sfa/news-insights-and-events/insights/2025/10/10/instant-payments-and-verification-of-payee
12. Council of the EU agrees position on the digital euro — Lewis Silkin, 29 décembre 2025 https://www.lewissilkin.com/insights/2025/12/29/council-of-the-eu-agrees-position-on-the-digital-euro-102lz5q
13. Eurozone: ECB holds rates in September — UOB Group / FXStreet, 12 septembre 2025 https://www.fxstreet.com/news/eurozone-ecb-holds-rates-in-september-uob-group-202509120931

14. ECB keeps interest rates unchanged in December — Banco de España, 18 décembre 2025 https://www.bde.es/wbe/en/inicio/noticias/el-bce-mantiene-sin-cambios-los-tipos-de-interes-en-diciembre.html
15. The EBA publishes the results of its 2025 EU-wide stress test — EBA, 1er août 2025 https://www.eba.europa.eu/node/18697
16. US Federal Reserve cuts rates by 25 bps, bringing target range to 3.50–3.75% — MarketPulse, 10 décembre 2025 https://www.marketpulse.com/markets/breaking-news-us-federal-reserve-cuts-rates-by-25-bps-bringing-target-range-to-350-375/
17. Governing Council proposes simplification of EU banking rules — BCE, 11 décembre 2025 https://www.ecb.europa.eu/press/pr/date/2025/html/ecb.pr251211~aa5c9271b8.en.html
18. Europe strikes a deal: provisional agreement on the Omnibus I directive — Herbert Smith Freehills Kramer, décembre 2025 https://www.hsfkramer.com/notes/esg/2025-posts/europe-strikes-a-deal-provisional-agreement-on-the-omnibus-i-directive
19. Commission Delegated Regulation postponing application of FRTB — Regulation Tomorrow, septembre 2025 https://www.regulationtomorrow.com/2025/09/commission-delegated-regulation-postponing-application-of-frtb/
20. Regulation to shorten settlement cycle to T+1 published in OJ — A&O Shearman, octobre 2025 https://finreg.aoshearman.com/regulation-to-shorten-settlement-cycle-to-t1-publ
21. Le Maroc retrouve son statut d'investment grade — Médias24, 26 septembre 2025 https://medias24.com/2025/09/26/le-maroc-retrouve-son-statut-dinvestment-grade/
22. Bank Al-Maghrib maintient inchangé le taux directeur à 2,25 % — Médias24, 23 septembre 2025 https://medias24.com/2025/09/23/bank-al-maghrib-maintient-inchange-le-taux-directeur-a-225/
23. BAM : taux directeur, décembre 2025 — Finances News Hebdo, 16 décembre 2025 https://fnh.ma/article/actualite-financiere-maroc/bam-taux-directeur-decembre-2025
24. Crypto-actifs : le Maroc dévoile un avant-projet de loi pour encadrer le secteur — Médias24, 3 novembre 2025 https://medias24.com/2025/11/03/crypto-actifs-le-maroc-devoile-un-avant-projet-de-loi-pour-encadrer-le-secteur/
25. EU AI Act Omnibus Agreement — Postponed High-Risk Deadlines and Other Key Changes — Gibson Dunn, mai 2026 https://www.gibsondunn.com/eu-ai-act-omnibus-agreement-postponed-high-risk-deadlines-and-other-key-changes/

Les Cahiers Kizuna sont publiés à titre d'information générale par Kizuna Global Consulting. Ils ne constituent ni un conseil juridique ni un conseil en investissement. Les textes officiels font foi. Photographies : banques d'images libres de droits (Pexels). © 2026 Kizuna Global Consulting.

DANS CE NUMÉRO

Novembre 2025 : 19 prestataires technologiques passent sous supervision européenne. Décembre : la Commission propose de confier à l'ESMA les grandes infrastructures de marché et tous les prestataires crypto, tandis que la BCE propose de simplifier ses propres règles. Le semestre où l'Europe a choisi de superviser davantage et de réglementer moins.

Qui sont les 19 prestataires critiques de DORA, et qu'est-ce que cela change ?

Quels acteurs passeraient sous la supervision directe de l'ESMA ?

Comment se préparer à l'AMLA avant 2028 ?

Que dit le retour du Maroc en catégorie investissement ?

Les Cahiers Kizuna sont la revue semestrielle de Kizuna Global Consulting, cabinet de conseil en maîtrise d'ouvrage, banque, assurance, marchés de capitaux et réglementation financière — Paris · Luxembourg · Agadir · Casablanca.

Chaque numéro réunit le bilan d'un semestre, nos analyses et les échéances à préparer.

kizunagc.com/cahiers · contact@kizunagc.com